



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET
TECHNOLOGIQUES

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Présidence : Madame Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents ou représentés :

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Membres avec voix délibérative : | | |
| <ul style="list-style-type: none">Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, sous-préfète de MendeReprésentants des services de l'État et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé | | |
| Mme Agnès DELSOL (pouvoir à E. CARROT) | Direction Départementale des Territoires de la Lozère | Représentée |
| M. Etienne CARROT | Direction Départementale des Territoires de la Lozère | Présent |
| Mme Sophie BOUDOT (pouvoir à X. MEYRUEIX) | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère | Représentée |
| M. Xavier MEYRUEIX | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère | Présent |
| M. Thibault LAURENT | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon – UT 48 | Présent |
| M. Olivier CHEVALLIER | Service Interministériel de Défense et de Protection Civile | Absent |
| M. Thierry SORIN | Agence Régionale de Santé Occitanie – délégation départementale 48 | Présent |

DDETSPP

Affaire suivie par : Xavier MEYRUEIX

9 rue des Carmes

48000 Mende

Tél. : 04. 30. 11. 10.36

Mél. : xavier.meyrueix@lozere.gouv.fr

Site internet : www.lozere.gouv.fr

| Représentants des collectivités territoriales | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| M. Rémi ANDRÉ | Conseiller départemental du canton de Bourgs sur Colagne | présent |
| M. Patrice SAINT LÉGER | Conseiller départemental du canton de Saint-Alban sur Limagnole | Absent |
| M. Henri COUDERC | Maire de Cans et Cévennes | Absent |
| M. Pierre PLAGNES | Maire de la Tieule | Absent |
| Mme Régine DOUSSIÈRE | Maire de la Malène | Absent |
| <ul style="list-style-type: none"> • Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines | | |
| Associations agréées de consommateurs de pêche et de protection de l'environnement | | |
| M. Michel CAPONI | Union départementale des associations familiales (UDAF 48) | Absent |
| Mme Valérie PROUHA | Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) | Excusée |
| Mme Catherine PIAULT | Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (ALEPE) | Excusée |
| Professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil | | |
| M. Mickael MEYRUEIX | Chambre d'agriculture | Absent |
| M. Jean-Pierre AFFORTIT | Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) | Excusé |
| M. Arnaud PELLEGRIN | Chambre de commerce et d'industrie (CCI) | Présent |
| Experts dans ces mêmes domaines | | |
| M. Jean-Pierre MEYNIER | Architecte | Présent |
| M. Sébastien LE METAYER | Caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT) du Languedoc-Roussillon | Représenté |
| Col Alain GUESDON | Service départemental d'Incendie et de Secours | Présent |
| <ul style="list-style-type: none"> • Personnalités qualifiées dont au moins un médecin | | |
| Dr Muriel DOUSSE-DOUET | Médecin généraliste | Excusée |
| M. Nicolas AZAÏS | Laboratoire Départemental d'Analyses | Excusé |
| Mme Lucette VIALA | commissaire-enquêteur | Excusée |
| M. Michel VIEILLEDENT | commissaire-enquêteur | Présent |

L'ordre du jour de la séance porte sur l'approbation du règlement intérieur et sur l'examen des 5 dossiers suivants :

1 – ARS – distribution au public d'eau pour la consommation humaine - Pont de Montvert Sud Mont Lozère

2 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine Pont de Montvert Sud Mont Lozère

3 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine – Lanuéjols

4 – DREAL – bilan de l'inspection des installations classées

5 – DDETSPP - bilan de l'inspection des installations classées agricoles

A 9 h 45, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

0 - DDETSPP - approbation du règlement intérieur

En suite au renouvellement des membres du Coderst en décembre 2022 et compte tenu de la fréquence des réunions observée ces 2 dernières années, M. MEYRUEIX propose que le Coderst se réunisse au moins 2 fois par an (au lieu de 5).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

1 – ARS – distribution au public d'eau pour la consommation humaine - Pont de Montvert Sud Mont Lozère

M. Thierry SORIN de l'ARS présente le dossier aux membres et propose que le conseil émette un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère en vue de la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine.

Sur l'intervention dans le cours d'eau sur la partie aval du PPI par les pompiers pour la défense des forêts contre les incendies, M. SORIN répond que cela nécessiterait l'accord préalable de la structure gestionnaire (commune, communauté de communes) et a minima une information du gestionnaire pour les cas d'urgence.

Suite à la proposition de M. SORIN et à l'invitation de la présidente, les membres présents votent à l'unanimité pour la prise d'un arrêté de régularisation d'un ouvrage de captage.

2 - ARS – autorisation de désinfection de l'eau destinée à la consommation humaine Pont de Montvert Sud Mont Lozère

M. SORIN présente ensuite une demande de régularisation de dispositifs de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine par la commune de Mont de Montvert Sud Mont Lozère.

A l'issue de sa présentation et après avoir répondu aux questions, le rapporteur propose de donner un avis favorable à la demande susvisée.

A l'invitation de la présidente, les membres donnent un avis favorable à l'unanimité.

3 - ARS – autorisation de désinfection de l'eau destinée à la consommation humaine - Lanuéjols

M. SORIN présente une demande d'autorisation d'un dispositif de désinfection de l'eau décidé par la commune de Lanuéjols. Il répond ensuite aux questions des membres.

A l'invitation de la présidente, les membres donnent un avis favorable à l'unanimité.

4 – DREAL Occitanie – UID 30-48

Bilan de l'action de l'inspection des installations classées en 2022 (information non soumise au vote)

M. Thibault LAURENT rappelle d'abord les missions de l'unité interdépartementale Gard-Lozère de la DREAL, son organisation et ses priorités pour 2022 ; il détaille ensuite les visites d'inspection, les suites administratives et pénales qui leur sont réservées ainsi que les faits marquants.

Enfin, il évoque les dossiers instruits par l'inspection en 2022, l'action régionale RIET (Réduire l'Impact de l'Éolien Terrestre), les enseignements tirés de l'épisode de sécheresse (Arcelor-Mittal) et enfin les perspectives pour 2023.

A l'issue de la présentation, une question est posée sur la gestion de décharges sauvages. Il est répondu que cela relève de la police du maire, qui peut être assisté par les services de l'État.

5 – DDETSPP 48

Bilan de l'action de l'inspection des installations classées agricoles en 2022 (information non soumise au vote)

M. Xavier MEYRUEIX présente brièvement les installations classées agricoles suivies par la DDETSPP (élevages, abattoirs, laiteries, parcs zoologiques...) et les procédures qu'elles ont générées en 2022. Il précise ensuite le volume d'inspections réalisées.

6 – Questions diverses :

SDIS 48 - Utilisation du lac de Charpal par les canadiens

Dans le cadre de la lutte contre les incendies (feux de forêt), le colonel GUESDON s'interroge sur la possibilité d'écopage des canadiens sur le lac de Charpal, compte tenu de ses caractéristiques (longueur de 2 km, largeur de plus de 100 m).

Les représentants de la DDT et de l'ARS répondent que ce lac a pour principale fonction l'alimentation en eau potable de la ville de Mende et le soutien d'étiage de la Colagne. Il est géré par la communauté de communes Coeur de Lozère qu'il conviendrait d'interroger. Une autorisation pour cet usage serait nécessaire sous réserve de prendre toutes les précautions et éventuellement des mesures compensatoires visant à garantir le maintien de la qualité de l'eau et la préservation de l'environnement.

A 11 h 15, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la présidente remercie les participants et lève la séance.

La Présidente

A stylized signature logo for Laure Trotin, featuring the word 'signé' in a colorful, bold, sans-serif font. The letters are filled with a gradient of colors: 's' is red, 'i' is yellow, 'g' is green, 'n' is blue, and 'é' is red. The logo is positioned between the text 'La Présidente' and 'Laure TROTIN'.

Laure TROTIN